



**Conseil économique et
social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.24/2008/3/Add.1
8 février 2008

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS,
FRANÇAIS et RUSSE

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail du transport intermodal et la logistique

Quarante-neuvième session
Genève, 17-18 mars 2008
Point 9 b) de l'ordre du jour provisoire

**ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES LIGNES DE TRANSPORT INTERNATIONAL
COMBINÉ ET LES INSTALLATIONS CONNEXES (AGTC)**

Nouvelles propositions d'amendement

Additif

NOTES EXPLICATIVES

Explication des numéros d'ordre des lignes (Accord AGTC (ECE/TRANS/88/Rev.4))

« C-E » indique les lignes de chemin de fer essentiellement identiques aux lignes « E » pertinentes de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC) de 1985.

« C » indique d'autres itinéraires importants pour le transport international combiné. Les numéros d'ordre de ligne « C » sont identiques à ceux de la ligne « E » la plus proche et sont suivis, quelquefois, par un numéro de série.¹

Le numéro d'ordre « E » a été indiqué pour faciliter le renvoi aux lignes figurant dans l'AGC et la comparaison avec celles-ci. Il n'indique en aucune manière si les Etats sont ou non Parties contractantes à l'AGC ou ont l'intention de le devenir.

Numérotation des lignes qui sont très importantes du point de vue international (Accord AGC (ECE/TRANS/63))

Les lignes principales, comprenant des lignes repères et des lignes intermédiaires, dites de catégorie A, sont numérotées à deux chiffres; les lignes complémentaires, dites de catégorie B, sont numérotées à trois chiffres.

Les lignes repères orientées nord-sud reçoivent des numéros impairs à deux chiffres se terminant par 5, croissant de l'ouest vers l'est. Les lignes repères orientées ouest-est reçoivent des numéros pairs à deux chiffres se terminant par 0, croissant du nord au sud. Les lignes intermédiaires reçoivent respectivement des numéros impairs et pairs à deux chiffres compris entre les numéros des lignes repères entre lesquelles elles se trouvent.

Les lignes de catégorie B reçoivent des numéros à trois chiffres dont le premier est celui de la ligne repère la plus proche située au nord de la ligne B considérée et le deuxième, celui de la ligne repère la plus proche située à l'ouest de la ligne B considérée, le troisième chiffre étant un numéro d'ordre.

* * *

¹ Les lignes « C » comportant une barre oblique (C 95/2) indiquent les voies secondaires des grandes lignes de transport combiné qui complètent ou prolongent les lignes « C » ou « C-E ».

ACCORD AGTC

PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS D'ORDRE GENERAL

Articles 14, 15 et 16

Modifier le paragraphe 2 commun aux articles 14, 15 et 16 comme suit :

« 2. À la demande d'une Partie contractante, tout amendement au présent Accord proposé par cette Partie sera examiné par le Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe ».

PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS PAR PAYS

(15) AUTRICHE

Annexe I de l'AGTC

Ajouter la ligne de chemin de fer ci-après :

« C-E 63 Wien-Ebenfurt (-Sopron) »

Parties contractantes directement intéressées (AGTC; Article 15(3)) : Autriche, Hongrie, Slovaquie.

(19) HONGRIE

Annexe I de l'AGTC

Ajouter la ligne de chemin de fer ci-après :

« C-E 631 (Ebenfurt-) Sopron-Szombathely-Naggykanizsa »

Parties contractantes directement intéressées (AGTC; Article 15(3)) : Autriche, Hongrie.

(42) ESTONIE*

Annexe I de l'AGTC

Ajouter les lignes de chemin de fer ci-après :

« C 75/1 Tapa-Narva (-Ivangorod) »

Parties contractantes directement intéressées (AGTC; Article 15(3)) : Estonie,* Fédération de Russie.

« C-E 75 Tallin-Tapa-Tartu-Valga (-Lugaži) »

Parties contractantes directement intéressées (AGTC; Article 15(3)) : Estonie,* Lettonie, Lituanie,* Pologne.

Annexe II de l'AGTC

A. Terminaux importants pour le transport international combiné

Ajouter les terminaux ci-après :

« Tallin

Tapa

Tartu

Valga »

B. Points de franchissement des frontières importants pour le transport international combiné

Ajouter les points de franchissement des frontières ci-après :

« Narva (EVR) - Ivangorod (RZD)

Valga (EVR) - Lugaži (LDZ) »

* n'est pas une Partie contractante à l'Accord AGTC

(34) LITUANIE*

Annexe I de l'AGTC

Modifier la ligne 20/3 comme suit :

« C 20/3 (Nesterov-) Kybartai-Kazlų Rūda-Kaunas -
(Mukran (Sassnitz)-) Draugyste (Klaipėda)-Šiauliai-Radviliškis

Kaišiadorys-Vilnius-Kena (-Gudagai) »

Parties contractantes directement intéressées (AGTC; Article 15(3)) : Allemagne, Bélarus, Fédération de Russie, Lituanie.*

Ajouter la ligne de chemin de fer ci-après :

« C 14 Radviliskis-Panvezys-Rokiskis-Obeliai (-Eglaine) »

Parties contractantes directement intéressées (AGTC; Article 15(3)) : Bélarus, Lettonie, Lituanie.*

Annexe II de l'AGTC

A. Terminaux importants pour le transport international combiné

Remplacer la liste existante des terminaux par la liste ci-après :

« Draugystė (Klaipėda)
Klaipėda
Paneriai (Vilnius)
Kaunas
Šeštokai »

B. Points de franchissement des frontières importants pour le transport international combiné

Ajouter les points de franchissement des frontières ci-après :

« Joniškis (LG) - Meitene (LDZ)
Kybartai (LG) - Nesterov (RŽD)
Obeliai (LG) - Eglaine (LZD)
Kena (LG) - Gudogai (BC)
Mockava (LG) - Trakiszki (PKP) »

* n'est pas une Partie contractante à l'Accord AGTC

C. Points de changement d'écartement importants pour le transport international combiné

Ajouter les points de changement d'écartement ci-après :

Gares situées entre des réseaux ferroviaires à écartements différents	Pays intéressés	Technique de changement appliquée	
		Changement d'essieux/bogies de wagon	Transbordement des unités de chargement par grue ou autre matériel de manutention
« Šeštokai ^{**}	Lituanie	-	X
Mockava	Lituanie	X	X
Trakiszki	Pologne	-	- »

^{**} Ce n'est pas un point de franchissement des frontières.

D. Liaisons/ports de navires transbordeurs faisant partie du réseau international de transport combiné

Ajouter la liaisons/port de navires transbordeurs ci-après :

« Draugystė (Klaipėda) - Mukran (Sassnitz) (Lituanie - Allemagne) »

(29) BELARUS

Annexe I de l'AGTC

Ajouter la ligne de chemin de fer ci-après :

« C 14 (Indra-) Bigosovo-Polak-Vicebsk »

Parties contractantes directement intéressées (AGTC; Article 15(3)) : Bélarus, Lettonie, Lituanie.*

Modifier la ligne de chemin de fer ci-après :

« C 95/2 (Lobok-) Ezjarysca-Vicebsk-Orsha - Žlobin-Slovechno (-Berezhest) »
Minsk

Parties contractantes directement intéressées (AGTC; Article 15(3)) : Bélarus, Fédération de Russie, Ukraine.

* n'est pas une Partie contractante à l'Accord AGTC

Annexe II de l'AGTC

B. Points de franchissement des frontières importants pour le transport international combiné

Ajouter le point de franchissement des frontières ci-après :

« Lobok (RZD) - Ezjarysca (BC) »

(32) FEDERATION DE RUSSIE

Annexe I de l'AGTC

Ajouter les lignes de chemin de fer ci-après :

« C 75/1 (Narva-) Ivangorod-Gatčina-St. Petersburg »

Parties contractantes directement intéressées (AGTC; Article 15(3)) : Estonie,* Fédération de Russie.

« C 12 (Zilupe-) Raz. Posin- Novosokol'niki-Ržev-Moskva »

Parties contractantes directement intéressées (AGTC; Article 15(3)) : Fédération de Russie, Lettonie.

« C 95/2 St. Petersburg-Dno-Novosokol'niki-Lobok (-Ezjarysca) »

Parties contractantes directement intéressées (AGTC; Article 15(3)) : Bélarus, Fédération de Russie, Ukraine.

B. Points de franchissement des frontières importants pour le transport international combiné

Ajouter les points de franchissement des frontières ci-après :

« Ivangorod (RZD) - Narva (EVR)

Lobok (RZD) - Ezjarysca (BC)

Raz. Posin (RZD) - Zilupe (LDZ) »

* n'est pas une Partie contractante à l'Accord AGTC

(35) ARMENIE*

Annexe I de l'AGTC

Ajouter la ligne de chemin de fer ci-après :

« C-E 692 (Sadakhlo-) Ayrum-Gyumri-Akhuryan (-Dogu Kapi) »
Parties contractantes directement intéressées (AGTC; Article 15(3)) : Arménie,* Géorgie,*
Turquie.

Annexe II de l'AGTC

A. Terminaux importants pour le transport international combiné

Ajouter le terminal ci-après :

« Karmin Blur »

B. Points de franchissement des frontières importants pour le transport international combiné

Ajouter les points de franchissement des frontières ci-après :

« Ayrum (ARM) - Sadakhlo (GR)
Akhuryan (ARM) - Dogu Kapi (TCDD) »

* n'est pas une Partie contractante à l'Accord AGTC

(36) AZERBAIDJAN*

Annexe I de l'AGTC

Ajouter la ligne de chemin de fer ci-après :

« C-E 60 (Gardabani-) Beyuk-Kyasik-Baku (-Turkmenbashi) »

Parties contractantes directement intéressées (AGTC; Article 15(3)) : Azerbaïdjan,* Géorgie,*
Kazakhstan, Ouzbékistan,* Turkménistan.*

Annexe II de l'AGTC

A. Terminaux importants pour le transport international combiné

Ajouter le terminal ci-après :

« Baku (Keshla) »

B. Points de franchissement des frontières importants pour le transport international combiné

Ajouter les points de franchissement des frontières ci-après :

« Beyuk (AZ) - Gardabani (GR)

Baku (AZ) - Turkmenbashi (TRK) »

D. Liaisons/ports de navires transbordeurs faisant partie du réseau international de transport combiné

Ajouter la liaisons/port de navires transbordeurs ci-après :

« Baku - Turkmenbashi

(Azerbaïdjan - Turkménistan) »

* n'est pas une Partie contractante à l'Accord AGTC

(37) **GEORGIE***

Annexe I de l'AGTC

Ajouter les lignes de chemin de fer ci-après :

« C-E 99 (Veseloe-) Gantiadi-Poti »

Parties contractantes directement intéressées (AGTC; Article 15(3)) : Fédération de Russie, Géorgie.*

« C-E 60 Batumi -Tbilisi-Gardabani (-Beyuk) »
Poti

Parties contractantes directement intéressées (AGTC; Article 15(3)) : Azerbaïdjan,* Géorgie,* Kazakhstan, Ouzbékistan,* Turkménistan.*

« C-E 692 (Ayrum-) Sadakhlo -Tbilisi »
(Kars-) Akhalkalaki

Parties contractantes directement intéressées (AGTC; Article 15(3)) : Arménie,* Géorgie,* Turquie.

Annexe II de l'AGTC

A. Terminaux importants pour le transport international combiné

Ajouter les terminaux ci-après :

« Khashuri

Kutaisi

Poti

Tbilisi »

B. Points de franchissement des frontières importants pour le transport international combiné

Ajouter les points de franchissement des frontières ci-après :

« Gantiadi (GR) - Veseloe (RZD)

Gardabani (GR) - Beyuk (AZ)

Sadakhlo (GR) - Ayrum (TCDD)

Akhalkalaki (GR) - Kars (TCDD) »

* n'est pas une Partie contractante à l'Accord AGTC

(38) KAZAKHSTAN

Annexe I de l'AGTC

Ajouter les lignes de chemin de fer ci-après :

« C-E 20 (Petukhovo-) Mamlyutka-Petropavlovsk-Kara Guga (-Isikul) »
Parties contractantes directement intéressées (AGTC; Article 15(3)) : Allemagne, Bélarus, Belgique, Fédération de Russie, Kazakhstan, Pologne.

« C-E 24 (Zauralie-) Presnogorkovskaya-Kökshetaú-Aqmola-Mointy-Druzhba (-Alashankou) »
Parties contractantes directement intéressées (AGTC; Article 15(3)) : Chine,* Fédération de Russie, Kazakhstan.

« C-E 30 (Orenburg-) Iletsk I-Kandagach »
Parties contractantes directement intéressées (AGTC; Article 15(3)) : Allemagne, Fédération de Russie, Kazakhstan, Pologne, Ukraine.

« C-E 50 (Astrakhan-) Aksaraiskaya II-Atyraú-Makat-Kandagach-Arys-Almaty-Aqtogai »
Parties contractantes directement intéressées (AGTC; Article 15(3)) : Autriche, Fédération de Russie, France, Hongrie, Kazakhstan, Suisse, Ukraine.

« C-E 60 (Salar-) Chengeldy-Arys »
Parties contractantes directement intéressées (AGTC; Article 15(3)) : Azerbaïdjan,* Géorgie,* Kazakhstan, Ouzbékistan,* Turkménistan.*

« C-E 592 Beyneu-Shetpe-Aqtau »
Partie contractante directement intéressée (AGTC; Article 15(3)) : Kazakhstan.

« C-E 597 Makat-Beyneu (-Kungrad) »
Parties contractantes directement intéressées (AGTC; Article 15(3)) : Kazakhstan, Ouzbékistan,* Turkménistan.*

Annexe II de l'AGTC

A. Terminaux importants pour le transport international combiné

Ajouter les terminaux ci-après :

« Arys
Karaganda
Semipalatinsk
Tura-Tam
Turkestan
Zhezkazgan »

* n'est pas une Partie contractante à l'Accord AGTC

B. Points de franchissement des frontières importants pour le transport international combiné

Ajouter les points de franchissement des frontières ci-après :

« Mamlyutka (KTZ) - Petukhovo (RZD)
Kara Guga (KTZ) - Isikul (RZD)
Presnogorkovskaya (KTZ) - Zauralie (RZD)
Druzhba (KTZ) - Alashankou (CR)
Iletsk I (KTZ) - Orenburg (RZD)
Aksaraiskaya II (KTZ) - Astrakhan (RZD)
Chengeldy (KTZ) - Salar (UR)
Beyneu (KTZ) - Kungrad (UR) »

C. Points de changement d'écartement importants pour le transport international combiné

Ajouter les points de changement d'écartement ci-après :

Gares situées entre des réseaux ferroviaires à écartements différents	Pays intéressés	Technique de changement appliquée	
		Changement d'essieux/ bogies de wagon	Transbordement des unités de chargement par grue ou autre matériel de manutention
« <u>Druzhba</u> - Alashankou	Kazakhstan - Chine	X	X »

(39) TURKMENISTAN*

Annexe I de l'AGTC

Ajouter les lignes de chemin de fer ci-après :

« C-E 597 (Nukus-) Dashhowuz (-Urganch-) Chardzhev »

Parties contractantes directement intéressées (AGTC; Article 15(3)) : Kazakhstan, Ouzbékistan,* Turkménistan.*

« C-E 60 (Baku-) Turkmenbashi-Ashgabat-Chardzhev (-Alat) »

Parties contractantes directement intéressées (AGTC; Article 15(3)) : Azerbaïdjan,* Géorgie,* Kazakhstan, Ouzbékistan,* Turkménistan.*

« C-E 695 (Termis-) (-Karshi) »

Parties contractantes directement intéressées (AGTC; Article 15(3)) : Ouzbékistan,* Turkménistan.*

* n'est pas une Partie contractante à l'Accord AGTC

« C-E 70 (Sarakhs-) Serahs-Tecen »

Parties contractantes directement intéressées (AGTC; Article 15(3)) : Bulgarie, Croatie, Ex-République yougoslave de Macédoine, France, Italie, Serbie, Slovénie, Turkménistan,* Turquie.

Annexe II de l'AGTC

A. Terminaux importants pour le transport international combiné

Ajouter les terminaux ci-après :

« Turkmenbashi
Ashgabat »

B. Points de franchissement des frontières importants

Ajouter les points de franchissement des frontières ci-après :

« Chardzhev (TRK) - Alat (UR)
Beyneu (TRK) - Kungrad (UR)
Nukus (UR) - Dashhowuz (TRK)
Dashhowuz (TRK) - Urganch (UR)
Urganch (UR) - Chardzhev (TRK)
Serahs (TRK) - Sarakhs (RAI) »

D. Liaisons/ports de navires transbordeurs faisant partie du réseau international de transport combiné

Ajouter la liaisons/port de navires transbordeurs ci-après :

« Turkmenbashi - Baku (Turkménistan - Azerbaïdjan) »

(40) OUZBEKISTAN*

Annexe I de l'AGTC

Ajouter les lignes de chemin de fer ci-après :

« C-E 60 (Chardzhev-) Bukhara-Tashkent-Salar (-Chengeldy) »

Parties contractantes directement intéressées (AGTC; Article 15(3)) : Azerbaïdjan,* Géorgie,* Kazakhstan, Ouzbékistan,* Turkménistan.*

« C-E 696 Tashkent-Khavast-Andizhan (-Osh) »

Parties contractantes directement intéressées (AGTC; Article 15(3)) : Kazakhstan, Kirghizistan.*

* n'est pas une Partie contractante à l'Accord AGTC

« C-E 695 Bukhara-Karshi-Termiz-Galaba (-Khairaton) »
Parties contractantes directement intéressées (AGTC; Article 15(3)) : Ouzbékistan,*
Turkménistan.*

« C-E 597 (Beyneu-) Kungrad-Nukus (-Dashhowuz-) Urganch (-Chardzhev) »
Parties contractantes directement intéressées (AGTC; Article 15(3)) : Kazakhstan, Ouzbékistan,*
Turkménistan.*

Annexe II de l'AGTC

A. Terminaux importants pour le transport international combiné

Ajouter les terminaux ci-après :

« Andijan (North)	Sergeli
Bukhara-2	Tashkent
Chukursai	Termez
Margilan	Ulugbek »

B. Points de franchissement des frontières importants pour le transport international combiné

Ajouter les points de franchissement des frontières ci-après :

« Alat (UR) - Chardzhev (TRK)
Salar (UR) - Chengeldy (KTZ)
Andizhan (UR) - Osh (Chemin de fer du Kirghizistan)
Galaba (UR) - Khairaton (Chemin de fer d'Afghanistan)
Chardzhev (TRK) - Alat (UR)
Termis (UR) - (Karshi) (UR) »

(41) KIRGHIZISTAN*

Annexe I de l'AGTC

Ajouter la ligne de chemin de fer ci-après :

« C-E 696 (Andizhan-) Jalalabad-Osh »
Parties contractantes directement intéressées (AGTC; Article 15(3)) : Kirghizistan,*
Ouzbékistan.*

* n'est pas une Partie contractante à l'Accord AGTC

Annexe II de l'AGTC

A. Terminaux importants pour le transport international combiné

Ajouter le terminal ci-après :

« Osh »

B. Points de franchissement des frontières importants pour le transport international combiné

Ajouter le point de franchissement des frontières ci-après :

« Andizhan (UR) - Jalalabad (Chemin de fer du Kirghizistan) »
